

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 99 (2002)
Heft: 7

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 16 mars 2002, à Martigny, Valais

1 Souhais de bienvenue et ouverture de la 126^e assemblée de la SAR

Le Président Willy Debély ouvre la 126^e assemblée des délégués à 10 h 10 en souhaitant la bienvenue à tous les délégués ainsi qu'aux membres présents.

Il excuse les personnes qui ne peuvent malheureusement assister à cette assemblée et qui se sont excusés.

L'ordre du jour proposé dans la Revue Suisse d'Apiculture du mois de mars 2002 est accepté sans modification.

2 Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations sont représentées ; cette assemblée est apte à délibérer. Le président la déclare légalement ouverte.

3 Désignation des scrutateurs

Sont désignés : MM. Praz et Girard

4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 2001

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 mars est accepté sans remarque à l'unanimité.

5 Rapport du Président

Le Président fait son rapport qui est accepté à l'unanimité.

Il demande une minute de silence en souvenir des membres décédés.

Le Président passe la parole à M. W. Schnyder, chef du gouvernement du Canton du Valais qui salue les participants et transmet un message d'encouragement de la part de l'ensemble du Conseil d'Etat valaisan.

6 Adoption des rapports publiés dans le journal SAR

Les rapports :

- du contrôle du miel
- de la vulgarisation et de l'élevage
- du concours des ruchers
- des assurances

sont présentés et acceptés à l'unanimité.

7 Finances

7.1 Comptes 2001 : Les comptes 2001 sont présentés.

7.2 Rapport des vérificateurs : Les vérificateurs font rapport sur les comptes 2001 et proposent de les accepter en soulignant l'excellent travail de l'administrateur.

Les comptes 2001 sont acceptés à l'unanimité.

7.3 Budget 2002 : Le budget 2002 est présenté; il prévoit une perte de Fr. 11 200.–.

La section du Pays-d'Enhaut demande pourquoi le montant de l'Assemblée des délégués en 2002 s'élève à Fr. 11 000.–; le caissier rappelle que ces dernières années, ce coût était de Fr. 10 000.– environ, à l'exception de l'année 2001, où Grangeneuve avait offert la location des salles.

M. Michel Roth demande à ce que le remboursement des frais de déplacements des délégués soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Le budget est accepté; une voix s'y oppose.

7.4 Cotisation 2003 : Le comité propose d'augmenter les cotisations de 5 francs et ceci pour diminuer le déficit des comptes, dus principalement au coût du journal.

Les sections du Pays-d'Enhaut et de l'Orbe estiment que cette augmentation risque de diminuer le nombre de membres de la SAR.

La section de Martigny demande si ces cinq francs vont alimenter le poste journal des comptes; une réponse affirmative lui est donnée.

L'augmentation des cotisations pour 2003 est acceptée par 62 voix pour et 6 voix contre.

7.5 Désignation des sections vérificatrices des comptes 2002 : Pour 2002, la section de la Côte vaudoise est désignée.

8 Concours des ruchers

8.1 Concours 2001 : Fernand Bovy fait état du concours 2001 qui s'est très bien déroulé et qui était de très haute qualité.

8.2 Remise de la médaille de VERMEIL : Le jury a désigné ex aequo, MM. Marc-Emile Favre et Jean-Daniel Bertholet.

8.3 Concours 2002 : En 2002, la circonscription 4, soit le canton de Vaud, participera à ce concours.

9 Remise du Prix BERTRAND

La Fédération fribourgeoise a proposé M. Félix Lehmann pour l'obtention du Prix BERTRAND.

Le comité a étudié cette demande et à l'unanimité a décidé de lui remettre ce prix.

M. Lehmann remercie le comité pour cette distinction.

10 Démission du CC du rédacteur

Pour des raisons professionnelles, Michel Bréganti a donné sa démission au comité qui l'a acceptée. Le Président remercie Michel Bréganti pour le travail accompli.



11 Renouveau des mandats au CC de MM. P. Cleusix et A. Perrin

Leur mandat est renouvelé par applaudissement.

12 Ratification du délégué genevois au comité SAR

M. Jean-Daniel Duc est nommé membre du comité SAR par applaudissement.

13 Nomination d'un membre au comité :

M. W. Schneeberger propose la candidature de M. Eric Marchand de la Fédération du Jura-bernois.

M. Eric Marchand est nommé membre du comité de la SAR par applaudissement.

14 Expo.02

Bertold Lehner présente le projet de l'Expo.02

15 Proposition du comité

Le comité n'a aucune proposition à présenter.

16 Divers

M. J.-D. Charrière salue, au nom du Liebefeld, l'Assemblée des délégués et leur fait part de l'état actuel de la recherche.

L'année prochaine, l'Assemblée des délégués et le 4^e congrès SAR seront organisés par la Fédération vaudoise. Le comité remercie le Président de la Fédération vaudoise.

M. Tenthorey demande que les décisions prises par la FSSA et la SAR soient transmises aux apiculteurs par le journal de la SAR.

M. Cochard demande si la SAR a l'intention d'établir un message auprès des médias au sujet de l'émission de la TSR sur la présence d'antibiotiques dans le miel ; la discussion à ce sujet est vive et aucune décision n'est prise.

La section de l'Ajoie s'inquiète de la présence de Gaucho dans le colza notamment. La SAR a écrit à la FSSA qui suit avec attention, selon les propos de M. Lehnerr, l'évolution de ce problème.

Le Président informe l'assemblée que la conférence sur l'apithérapie n'aura pas lieu.

17 Parole aux invités

M. Fischer transmet à l'assemblée les salutations de la VDRB.

M. Quenod, représentant de la Bibliothèque cantonale du Valais, salue l'assemblée.

M. Bovi félicite les 6 apiculteurs membres de la SAR depuis plus de 60 ans. Personne ne demande la parole et la séance est levée à 11 h 40.

Les analyses du centre ORIPH

Chers amis apiculteurs,

Comme chaque année, le laboratoire du centre ORIPH de Pomy vous propose d'analyser chimiquement vos productions de miel, et toujours gratuitement.

Les analyses effectuées restent à peu près les mêmes que l'an dernier, à savoir :

- taux d'eau ;
- taux de HMF ;
- taux de sucre réducteur ;
- conductivité ;
- amylase diastase ;
- teneur en acides libres.

Nous avons décidé de ne pas reconduire l'analyse de proline, qui ne donne pas de résultats suffisamment fiables pour en tirer des conclusions réellement utiles.

Je vous recommande comme les autres années de grouper vos envois par section, ce qui minimise les frais de port et nous permet de travailler en lots, donc être plus rapide pour vous fournir les résultats.

Je vous demande une fois de plus de nous fournir au **minimum 100 g** de miel, correctement étiqueté avec vos coordonnées. S'il y en a moins nous ne pouvons pas faire toutes les analyses, s'il y en a plus en revanche nous pouvons le déguster.

Suite à diverses demandes de l'an dernier, je vous précise que les frais d'envois des échantillons sont à votre charge, nous refuserons les paquets en port dû, en revanche nous assurons les frais d'envois des résultats.

Pour dissiper un certain nombre de doutes émanant d'apiculteurs suspicieux, je vous certifie que nous ne travaillons pas pour l'Etat, nous ne sommes pas financés par des entreprises qui font le trafic de miel, nous ne faisons pas partie d'un vaste complot destiné à porter préjudice à l'apiculture helvétique et ne divulguons pas les résultats à des tiers. D'autre part, je vous assure qu'il n'y a rien de louche à la gratuité de nos analyses. Vos échantillons ne sont pour nous qu'un support idéal pour nos apprentis. Pour d'autres précisions à ce sujet, le mieux et le plus rapide consiste à nous contacter directement à l'adresse mentionnée en bas d'article. Nous nous ferons un plaisir de tout vous dévoiler.

A tout bientôt et merci de votre confiance.

Pour envoyer vos échantillons, adressez-les à :

Centre ORIPH
Département de Chimie
1405 Pomy
Tél. 024 424 12 12
stephane.marquis@oriph.ch

